

## Le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme Dieudonné Nyakanda Abakar dénonce le cas de violations sur la population autochtone

Bangui, 28 fév (ACAP)-Le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme Dieudonné Nyakanda Abakar, a dénoncé le cas de violations causé par le projet Ecosystème Forestier en Afrique Centrale (ECOFAC) sur la population autochtone, lors d'une mission de constatation, dans les préfectures de la Lobaye et la Sangha Mbaéré, au cours d'un point de presse, lundi 28 février 2011, à Bangui.

Le Haut Commissaire, Dieudonné Nyakanda a indiqué que le but de la mission était de sensibiliser les différentes populations notamment les compatriotes centrafricains et les communautés autochtones sur les droits de l'homme et leurs devoirs.

Il a invité les responsables du projet ECOFAC à la bonne cohabitation, au respect des droits et à une certaine retenue vis-à-vis des peuples autochtones.

Le Haut Commissaire Dieudonné Nyakanda a souligné qu'en ratifiant la convention 169 de l'Organisation Internationale de Travail, le gouvernement entend ouvrir désormais pour que tous les citoyens y compris nos compatriotes qui sont considérés comme des minorités visibles, puissent jouir des mêmes droits comme tout le monde.

Il est à rappeler que le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme avait effectué une mission de cinq jours dans les préfectures de la Lobaye et la Sangha Mbaéré pour sensibiliser la population sur le cas des multiples violations des droits de l'homme et sur la communauté minoritaire autochtone.

**Lundi 28 Février 2011**  
**Sébastien Lamba/ACAP**

Source :  
<http://www.acap-cf.info>